

COMPTE RENDU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU 23 MAI 2019

Présents : BELLOIR Daniel, BLAISE Françoise, BLANC Patrice, BOULAY BECK Dominique, CHAMPAGNAC Joël, CLOSSAIS Mélanie, DERRIEN Vincent, LHONORE Michel, PETAULT Yannick, POMMEREUL Jean-François, SCHULZE THEBAUT Emmanuelle, DRONIOU Gilles.

Excusés : JOUVENCE Mathieu, LOHIER Raymonde, RIMASSON Maurice Victor, RENAULT Jean-Yves

Absents : GROSSET Mélissa, LOUAPRE Louis, RICHER Claude, SALMON François, TAS Nathalie.

1. ORDRE DU JOUR :

Bilan de la consultation des associations du territoire

Point sur l'AG du CD

Point sur la saisine du Projet de Territoire

Point sur la saisine du PCAET

Questions diverses

La séance commence par un temps de présentation entre les membres du CD avec l'accueil de V. DERRIEN (nouveau membre du CD) et de G. DRONIOU (présent en vue d'intégrer le CD).

- Un tour de table de présentation est effectué.
- Il est convenu d'envoyer aux nouveaux membres du CD la charte de fonctionnement afin qu'ils puissent se familiariser avec le cadre actuel du CD.

2. BILAN DE LA CONSULTATION DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE.

Les objectifs de la consultation et leurs modalités sont rappelés en début de séance :

- Objectifs : Définir les besoins des associations en vue de la rencontre des acteurs du territoire.
- Recensement des associations du territoire en amont de la consultation : 333 associations.
- Consultation du 04 avril au 04 mai.
- Support de consultation : questionnaire papier et numérique via la plateforme Survio et des pdf en envoi mail.

Premiers résultats de la consultation sont exposés :

- Taux de réponse : 24% (83 associations répondantes sur 333 recensées).
- Sur le mode de consultation : Autant de réponse papier que numérique : 42 retours sur papier et 41 via le formulaire en ligne ou le renvoi du pdf via mail.
- A première vue, deux préoccupations se détachent pour les acteurs associatifs : La communication et les finances.

L'ensemble de ces données va être analysé dans le cadre d'un groupe de travail afin de produire un document d'appui pour l'organisation des assises des associations.

F. BLAISE : Les retours sur le questionnaire sont-ils suffisants pour que les réponses soient significatives ? Faut-il faire une relance ou prolonger le délai de réponse ?

- G. DRONIOU : Dans le cadre d'une consultation de ce type, un taux de réponse de 25% est plutôt bon et le nombre d'acteurs ayant répondu (83) suffit pour avoir un panel relativement intéressant.
- Le CD se demande si une relance avec prolongation d'une semaine sur le délai de réponse ne serait pas utile. Certaines associations ont dû oublier le questionnaire.

Une relance via mail est proposée avant le 31 mai sous forme de remerciement aux participants afin d'attester la bonne réception des réponses pour les répondants et relancer ceux qui n'ont pas répondu.

Analyse des données :

- Le CD décide d'extraire via Survio les données numériques sur Excel.
Le CD vote la dépense de 20€ pour l'extraction des données sur Excel et pdf pour l'ensemble des questionnaires Survio.
- En complément des données recueillies, il serait intéressant d'analyser la provenance des réponses : Quelles sont les communes du territoire qui ont le plus ou le moins répondu par exemple. (G. DRONIOU)
- Suite à une demande de F. BLAISE, les questionnaires individuels des associations ayant répondu par Survio seront imprimés sur papier pour faciliter la consultation.
- **Le groupe de travail propose de se rencontrer dans la semaine du 10 au 15 juin afin de traiter les données papier** et de les ajouter aux données numériques extraites sur Excel via Survio.
Une rencontre de l'ensemble du groupe de travail (membre du CD et agents de Couesnon MB) serait intéressante début juillet afin de travailler sur l'évènement de la rentrée avec toutes les données analysées.
Un mail sera envoyé à tous le groupe afin de sonder leurs disponibilités.
- **L'idéal serait de proposer une rencontre des associations en octobre 2019**

3. POINT SUR LE PROJET DE « GUICHET UNIQUE ».

Y PETAULT rappel l'essence du projet :

- Création d'une interface entre citoyen et Couesnon MB pour pallier au manque de communication et d'interconnaissance entre les deux éléments.
- Etant donné le lien fort entre ce projet et celui du site internet de l'intercommunalité, une réunion avec le service communication de Couesnon MB a été organisée le 02 05 2019.
A l'issue de celle-ci, il a été clair que le nouveau site de Couesnon MB ne correspond qu'en partie au projet du CD, car pour des raisons juridiques et de moyens humains, seules les informations de l'intercommunalité sont relayées par le site.
Il manque donc une partie des informations que le CD voulait mettre en valeur (*informations sur Couesnon MB et son bassin de vie, issues des intérêts et acteurs publics ou privés*).

Echanges autour des solutions pour aboutir le projet hors du site de Couesnon MB :

- S'appuyer sur les sites des communes pour compléter ? (P. BLANC)
Toutes communes n'ont pas de sites et peu ont des plateformes bien alimentées et faciles d'accès comme à Maen Roch ou St Germain.

- Remarque : Il existe déjà des versions de « guichet unique » dans certaines catégories comme le tourisme. L'Office de Tourisme est relai pour l'ensemble des informations touristiques privées et publiques du secteur, en prenant en compte le bassin de vie et non pas les limites de l'intercommunalité. (J. CHAMPAGNAC)
- Le temps et le coût de la création d'un site portail est important. Mais le poste problématique est celui de la vie du site, qui nécessite des moyens humains constant que le CD ne peut pas financer. (V DERRIEN)
Deux solutions semblent possibles : Trouver une structure porteuse pour reprendre le projet ou mutualiser un poste sur cette mission avec d'autres similaires sur le territoire, par exemple l'animation et l'alimentation des sites de certaines mairies du territoire qui ne sont pas à jour.

Y. PETAULT, responsable du groupe de travail, pose la question du bien-fondé de poursuivre le projet dans le cadre actuel.

- **La majorité des membres présents se prononcent pour un aboutissement du projet en le remaniant.**
 Le projet peut être une base de réflexion pour les élus même s'il n'aboutit pas forcément matériellement.
 Il faut proposer un projet clefs en main à remettre aux élus avec un cahier des charges présentant chaque aspect du projet (le site et son contenu, son fonctionnement, les moyens humains d'animation, projections de coûts, implications juridiques ...)

4. POINT SUR L'AG DU CD ET ELECTION DES COPRESIDENTS

M. PETER fait le point sur l'AG du 23/04

- Bonne affluence : 46 personnes (émargement), dont de nombreux représentants d'association, dû à la démarche « Assises des Associations ».
- Présence d'élus de la communauté des communes : A permis des échanges autour de la politique Couesnon MB.
- Inscriptions de 4 nouveaux membres : Vincent DERRIEN (St Remy du Plain), Mélissa GROSSET (Romazy), Mathieu JOUVENCE (Antrain), François SALMON (Romazy).

Suite à l'AG il a été décidé de faire l'élection des coprésidents lors de la plénière de mai. Les coprésidents actuels sont :

- Daniel BELLOIR, coprésident responsable du groupe écologie, environnement et aménagement du territoire actuellement en charge du travail sur le PCAET
- François BLAISE, coprésidente responsable du groupe éducation, culture, jeunesse citoyenneté en charge du travail sur les « Assises des associations »
- Yannick PETAULT, coprésident responsable du groupe économie, emploi, ESS et tourisme responsable du groupe de travail sur le « Guichet unique »

Pour l'élection :

- Y PETAULT ne se représente pas.
- F BLAISE et D BELLOIR peuvent continuer une nouvelle année s'il n'y a pas de candidats.

Même si le quorum est atteint D. BELLOIR et F. BLAISE proposent de repousser l'élection : Il manque trop de membres notamment parmi ses nouveaux inscrits.

A l'issue de cette réunion G. DRONOU, habitant de Tremblay, s'inscrit au conseil de développement il participera au groupe de travail sur les assises des associations.

Le CD se réunira mardi 11 juin à 20h30 à la maison du développement d'Antrain pour organiser l'élection des coprésidents.

5. POINT SUR LE PCAET

Suite à la réunion du jeudi 9 mai du groupe de travail PCAET avec C. BLEZO sur la phase 3 du PCAET, il est proposé au CD et au groupe PCAET de participer aux ateliers de consultation citoyenne du PCAET lors de la « Semaine de l'énergie » du 18 au 22 juin.

Deux moments de débat citoyen prévus :

- Vendredi 21/06 : Projection-débat du documentaire « Après demain » de Cyril Dion
- Samedi 22/06 : Ateliers participatifs à Tremblay

Une nouvelle réunion du groupe de travail du PCAET aura lieu mercredi 5 juin 19h30 à Romazy.

6. POINT SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Il est rappelé que les consultations sur le Projet de Territoire, auxquelles le CD est invité, auront lieu le 06 juin de 15h à 18h et le 7 juin de 10h à 13h. Les inscriptions sont toujours ouvertes pour les membres qui ne se seraient pas inscrits.

7. QUESTIONS DIVERSES

Ecobatys : Question sur le devenir de la structure voté au CUP

- La situation sur le devenir d'Ecobatys et la question du vote des financements en CUP a été éclaircie. F. BLAISE qui a participé à la rencontre d'information sur la question a renvoyé une contribution aux élus et au CUP pour faire part de son point de vue, approuvé par les coprésidents du CD.
- La question du financement d'Ecobatys est importante. Le projet doit être soutenu par les deux intercommunalités du Pays de Fougères, car il est en lien avec les préoccupations actuelles sur l'écologie, les constructions passives, matériaux d'avenir, etc. Il a sa place dans le PCAET en tant qu'outil. (V. DERRIEN).
- Le CD pourrait être intéressé pour réfléchir sur le cas d'Ecobatys, mais il faudrait rencontrer les élus sur le sujet avant tout travail.

Le CD veut bien contribuer à repenser les objectifs d'Ecobatys en gardant la formation et la recherche, mais en élargissant à d'autres domaines.

Au sujet de la politique de l'intercommunalité et de sa communication :

Lors de la réunion du 02 05 2019 avec le service communication, il a été souligné par le CD un manque de relai des politiques et décisions de l'intercommunalité au niveau des communes. Or, rapporter les actualités majeures de l'EPCI lors des conseils communaux est une obligation légale.

- **Le CD en tant que représentant des citoyens peut demander à faire respecter cette obligation en demandant notamment au conseil communautaire un rappel à la loi auprès des communes.**

Fait à Maen Roch
Le 23 05 2019.